L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 11 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson.
8 mars—1m

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, on n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adresser sur les lieux. 5 mars—7t

DEMANDES.

ON demande—Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Derbigny et Dauphine. S'adresser immédiatement.
11 mars—1t

ON demande—Une jeune compétente, 44 rue Bourbon. 11 mars—3t

ON demande—Un forgeron en ajustage au No 72 Ste-Anne. 5 mars—1mois

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE française récemment arrivé, parlant français, anglais, allemand, demande emploi dans magasin, café ou pour voyager. Adresser E. M. 55 Royale. 10 mars—3t

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout demande emploi à $18 par mois en ville, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 406 Bagatelle. 10 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES
PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Bierdstrup vs. Philip Thompson.
No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 21me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds capital du Electric Traction and Manufacturing Co., tel qu'en nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, 1 Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mars 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 13 17 20 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Emily Julia Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 31,110.—Division J.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eliza C. Hunter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,362—Division A.—Attendu que Mme Ellen Thesse, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
10 mars—10 15 19 Greffier.

Succession de Mme Mary J. Plattsmier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,390—Division—Attendu que John B. Vinot, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattsmier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
7 mars—7 12 15 Greffier.

Succession de Célestine Génois, veuve Joseph Sonnier et Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans.—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Célestine Bonnet, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
3 mars—3 8 12 Greffier.

Succession de Herman Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
6 mars—6 11 15 Greffier.

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,293—Division C.—Attendu que Emma C. Beans, née Dewees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
4 mars—4 8 13 Greffier.

Succession de E. H. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,924—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinot, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mars—7 12 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,444—Division A—Avis est donné aux créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans la succession susdite; ces dites par le présent notifiés à paraître à une séance comme citoyens dans cette affaire, au bureau de Oscar Villere, Esq., Notaire, le 13me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J. Christian, insolvable, afin qu'un syndic et voter pour ce contre la décharge du dit insolvable, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.

Par ordre de l'honorable:
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS D. RANKIN Deputé Greffier.
11 mars—11 15—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,885—Division E—Frank L. Connerly vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que les choses des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue jeudi, le LUNDI, 13me d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens offerts du dit pétitionnaire prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient lui être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Deputé Greffier.
8 mars—8 10—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,446—Division A—Avis est donné aux créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans la succession susdite; ces dites par le présent notifiés à paraître à une séance comme citoyens dans cette affaire, au bureau de Oscar Villere, Esq., Notaire, le 13me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J. Christian, insolvable, afin qu'un syndic et voter pour ce contre la décharge du dit insolvable, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.

Par ordre de l'honorable:
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS D. RANKIN Deputé Greffier.
11 mars—11 15—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,885—Division E—Frank L. Connerly vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que les choses des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue jeudi, le LUNDI, 13me d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens offerts du dit pétitionnaire prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient lui être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Deputé Greffier.
8 mars—8 10—avril 13

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 10 MARS—CLASSE No 187
Tirage de 4 heures P. M.

70	33	41	19	63	18	29	65	77	11	54	59	25

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 10 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

La Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879; par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux placés sous l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard. J. St. Enoly.
COMMISSAIRES.

Nous consignons Banques et Banquiers pour tous prix gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
F. I. A. MOORE, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.
GROS LOT:
$30,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
25 Lots de	500	12,500
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
1,000 Lots de	50	50,000
2,000 Lots de	25	50,000
5,000 Lots de	10	50,000
10,000 Lots de	5	50,000
25,000 Lots de	2	50,000
50,000 Lots de	1	50,000
100,000 Lots de	1	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de 300	30,000
100 Lots de 200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	99,900
999 Lots de 100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquel ce nous paierons tous les frais et vous enverrons les billets demandés, et les lots gagnés seront payés immédiatement après avoir été avisés. Ecrivez clairement votre adresse et mentionnez l'Etat, le Comté, la Ville et la Rue.
Adresse: PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du sixième district. Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Jackson et Octavie, sur un plan de E. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une requisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Folger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Edgar Gravier, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Hypothèques, livre 129, fol 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ORA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Hivers et Carrollton (l'arrière rue étant Melpomène.)

L. Delennet vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,123—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le neuvième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'îlet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente-sept pieds dix pouces six et demie le, nse face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michel Wille, d'après un acte pardevant André Lorio, Jr., notaire, daté le 3 avril 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 61, rue Bienville, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pie Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.— No 32,154.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Charitres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. J. Hicks, ancien arpenteur, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1866; la dite propriété de forme irrégulière, ayant quatre pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur du côté de la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante pieds sept pouces environ, ensuite, se refermant à angle droit de quinze pieds neuf pouces de ligne, ayant ensuite une autre profondeur de trente pieds neuf pouces, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur sur le fond et ayant une ligne parallèle à la rue de Chartres, contenant vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade de cette dernière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Burchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable District Court, District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente-neuvième, cent quatre-vingt douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se tou-hant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Tréma et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 30, du dit îlet, d'après un plan fait par J. Pilié, ingénieur de la ville, le 27 novembre 1875, par Louis H. Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Burchen en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 31 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face.

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tréma et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze formé l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-douze pieds de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 12 formant l'angle des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces. Le dit lot adjoignant de la rue Marais à la rue Tréma qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche le lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée et demie de cent trente pieds sept pouces de profondeur et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds sept pouces et une ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche le lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée et demie de cent trente pieds sept pouces de profondeur et cent vingt huit pieds sept pouces et une ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur dans le fond sur l'allée et demie de cent trente pieds sept pouces de profondeur et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt huit pieds neuf pouces deux tiers lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti et la même largeur dans le fond sur l'allée et demie de cent trente pieds sept pouces de profondeur et cent vingt huit pieds sept pouces et une ligne sur le côté du lot No 16 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 30. Le dit lot No 30 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée et demie de cent trente pieds sept pouces de profondeur et cent vingt huit pieds sept pouces et une ligne sur le côté du lot No 17 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 12.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt en principal et intérêt, les frais et charges du procès et la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et sur autre somme de huit cent soixante-neuf piastres, montant de frais judiciaires, et les dites actions du fonds capital; sur le tout pour cent d'intérêt par an sur ledit appelé plaintif distribution: quatre vingt seize pieds d'intérêt par an sur chaque appel au jour de mandat-vente, et sur cent trente-deux pieds de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et de l'acte de vente, et le solde du prix de la vente, à la charge de l'Etat et de la propriété. L'acquéreur assumera en outre le solde de la dite dette du fonds capital hypothéqué à la charge de l'Etat, sujet à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,889.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les partenant ou qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine et Tchoupitoulas, ayant quarante pieds de façade sur la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurant chacun trente pieds de façade sur la rue Magazine sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt pieds entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchant.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant George C. Prout, notaire, daté le 9 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Ledit défendeur condamné payer la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatre vingt douze piastres avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat pour ledit principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et de l'acte de vente, et les taxes de l'Etat et de ville et la balance de ville.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de $500 tirés par ordre du défendeur à l'ordre de Pierre Pilié, ingénieur de la ville, et endossés, portant hypothèque sur la propriété vendue en réclamation du plaintif, daté le 6 juillet 1889 et payable deux mois après en date avec intérêt au taux de 6 0/0 par an et qui lui est 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après note passé pardevant le dit notaire, daté le 6 juillet 1889.

3° Le balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—3 9 16 23 30—4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 5me jour de février 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Blanche Claudel, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,866.

Sur motion de F. F. Poché, Jr., W. J. Wagnespack, avocats de la plaignante et ayant produit en Cour la preuve requise et satisfaisant à l'appui de la demande de la plaignante, et la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:

Il est ordonné, jugé et décrété que le jugement pardevant prononcé en cet contre le défendeur, le 3 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Blanche Claudel, épouse de John Claverie et contre le défendeur John Claverie, son mari, et prononcant et décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et des gains existant actuellement entre eux et une séparation de propriété de son mari.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et reconvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 6 0/0 par an à partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement et avec compensation qu'il y ait jugement général en faveur du défendeur, et que les frais et charges du procès et de la vente et de l'acte de vente soient payés par le défendeur John Claverie, son mari, et que le jugement ci-dessus et ci-dessus et ci-dessus et